



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1137-15 ET 1258

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 10 décembre 2018, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1137-15 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1137-13

2. Le règlement numéro 1137-15 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.
3. Lors de sa séance du 14 décembre 2018, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1258 IMPOSANT DES TAXES ET EXIGEANT DES COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES OBLIGATIONS DE LA VILLE AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019

4. Ce règlement numéro 1258 entre en vigueur conformément à la loi.
5. Ces règlements peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville situé au 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau.

Donné à Mascouche, le 19 décembre 2018.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Linda Chau
greffe@ville.mascouche.qc.ca